

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 14 mars 2018

MENACE SUR LE LOGICIEL LIBRE : L'ADULLACT ET L'AFUL LANCENT UN APPEL AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les associations de promotion du logiciel libre, l'ADULLACT et l'AFUL, souhaitent alerter les pouvoirs publics sur la place de la création libre dans l'écosystème national, au regard des futures dispositions législatives françaises et européennes.

Depuis près de 15 ans, nous assistons à une véritable reconnaissance de l'intérêt du logiciel libre et des formats ouverts par les pouvoirs publics. Comme l'a récemment soulevé la Cour des Comptes, l'utilisation de logiciels libres dans l'administration est un levier d'innovation et un gage de souveraineté.

Cependant, les futures dispositions législatives discutées au sein de l'Union Européenne risquent d'impacter la création et l'exploitation de logiciels libres. La nécessaire protection du droit d'auteur ne doit pas entraver la création de biens communs dont font partie les logiciels libres.

Face à des enjeux qui transcendent les questions traditionnellement dévolues aux milieux culturels, la création libre est encore trop souvent perçue avec défiance. Or, la souveraineté et l'indépendance numériques de la France sont aujourd'hui des questions cruciales, à laquelle les logiciels libres apportent une réponse pérenne.

L'ADULLACT et l'AFUL demandent donc à Mme la Ministre de la Culture et à M. Le Directeur du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique de tenir compte des réalités économiques et techniques, et de marquer leur confiance en développant un véritable plan de soutien à la création libre.

L'intégralité de la lettre ouverte est disponible ici :

https://adullact.org/images/sampledata/Presse/Courrier ADULLACT-AFUL 201803.pdf

À propos

L'ADULLACT et l'AFUL sont deux associations de loi 1901, engagées depuis plus de 15 ans dans la promotion du logiciel libre. Elles siègent toutes deux au Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA).